

CONDUCTEUR DE CHARIOT - R489

Formation initiale – Préparation CACES et

examen.



PARTICIPANT(S) :

Toute personne appelée à manipuler un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

ORGANISATION :

Durée : de 21 heures à 35 heures.

Selon le nombre de catégorie à passer.

Lieux : Bordeaux Aliénor.

INTERVENANT(S) :

Formateur expert.

PRE-REQUIS

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)

Posséder les aptitudes médicales requises

Comprendre le français

MODALITE

Tarif selon les catégories et le nombre de test(s) passés.

VALIDATION DE LA

FORMATION :

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'un chariot de manutention automoteur à conducteur porté en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R489 de la catégorie visée.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R489
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

CONTENU DU PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE :

A - Connaissances générales

B - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

C - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®

D - Notions élémentaires de physique

E - Stabilité des chariots de manutention

F - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté

G - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté

H -- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

FORMATION PRATIQUE :

A - Prise de poste et vérification

B - Conduite et manoeuvres

C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.